



Zones urbaines

- UA: zone urbaine dense (village perché + le Serre)
- UB: zone urbaine d'habitat pavillonnaire
- UBa: zone urbaine d'habitat pavillonnaire (assainissement autonome)
- UG: zone urbaine à vocation d'équipements

Zones à urbaniser

- AUc: zones d'urbanisation future sous forme d'opérations d'ensemble (couvertes par des OAP)
- AUs: zones à urbaniser bloquées à vocation d'habitat (ouvertes à l'urbanisation après modification ou révision du PLU)

Zones agricoles

- A: zone agricole
- Ap: zone agricole à forte valeur paysagère
- Aco: zone agricole de préservation des corridors écologiques

Zones naturelles

- N: zone naturelle
- Ng: zone naturelle à vocation d'installations ou aménagements d'intérêt général ou de service public (STEP, stationnement)
- Nt: zone naturelle à vocation touristique (camping)
- Np: zone naturelle à forte valeur paysagère
- Nco: zone naturelle de préservation des corridors écologiques et matériaux bois, compostage et recyclage de déchets en bois
- Ne: zone naturelle de stockage de matières végétales et bois

Autres prescriptions

- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées
- Éléments situés en zone A ou N, qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site (L.151-11)
- Secteurs couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- emplacements réservés au titre du L.151-41-1 à 3 (en vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)
- emplacements réservés au titre du L.151-41-5 (fixant des objectifs de mixité sociale)
- éléments protégés au titre des articles L.151-23
- Arbres remarquables
- Végétation à valeur paysagère
- Éléments hydrauliques (agricoles)
- Autres boisements (ripisylves)

Risques d'inondation:

- Étude hydrologique sur le bassin versant du Rieudord
- Aléa pour la crue centennale (mai 2015)
- source: Porter à connaissance, hydrétudes 2015

A titre d'info

- ★ Sièges d'exploitation agricoles

Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41-1 alinéas 1 à 3 (en vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)

Nom	Localisation	Description	Bénéficiaire	Surf. act.	Lin
ER1	Le Peyrou-Sud	Élargissement de voirie	Commune	0,02 ha	
ER2	Village	Création d'une aire de stationnement	Commune	0,01 ha	
ER3	Le Pereyrol	Élargissement de voirie pour stationnement	Commune	0,01 ha	
ER4	Moure-est, Tracieu-sud	Création d'un cheminement doux	Commune	0,18 ha	690m
ER5	Le Peyrou-sud	Création d'équipements: salle publique mixte (festivités, spectacles), loisirs, sports, jeunesse	Commune	0,50 ha	
ER6	Le Peyrou-sud	Création de stationnement et voirie	Commune	0,27 ha	
ER7	La Valatte	Création d'une réserve incendie	Commune	0,03 ha	
ER8	La Plaine	Élargissement de voirie	Commune	0,32 ha	
ER9	Moure-est, Tracieu-sud	Création d'une voie d'accès avec cheminement piétonnier	Commune	0,10 ha	88m
ER10	Le Pereyrol	Installation d'un point d'apport volontaire des déchets	Commune	0,01 ha	
ER11	Moure-est, Tracieu-sud	Création d'un cheminement doux	Commune	0,01 ha	43m
ER12	Le Serre	Création d'une voie de desserte	Commune	0,18 ha	184m
ER13	Moure-est, Tracieu-sud	Aménagement d'un carrefour	Commune	0,07 ha	
ER14	Le Serre	Création d'un cheminement doux	Commune	0,01 ha	39m
ER15	Tracieu / le Valades	Prolongement et aménagement de voirie	Commune	0,25 ha	394m
			Total	1,98 ha	1 439m
Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41-5 (fixant des objectifs de mixité sociale)					
ERA	Serre de la Croix	Création de 6 logements collectifs intergénérationnels	Commune	0,25 ha	



Commune de Saint-Vincent-de-Barres (07)
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE

PIÈCE n°4-a